



LA DEMARCHE DE PILOTAGE – SUIVI – ÉVALUATION

PCAET du PETR Pays Midi Quercy



TABLE DES MATIERES

1.	Rappel de la réglementation s'appliquant en matière de suivi et d'évaluation dans les PCAET	3
2.	Retour sur les définitions du suivi et de l'évaluation	4
1.	Le suivi dans le cadre d'une démarche PCAET	4
2.	L'évaluation d'une démarche PCAET.....	4
3.	Le Dispositif suivi et l'évaluation comme moteur de l'action du PCAET.....	5
4.	Piloter le Plan Climat pour atteindre les objectifs fixés	6
1.	Poursuivre la dynamique collective	6
2.	Les instances, leur rôle, leur composition, fréquence de réunion, calendrier prévisionnel.....	6
3.	Le suivi des actions	6
4.	La communication	7
5.	Un cadre évaluatif pragmatique.....	8
1.	Le cadre évaluatif général :	8
2.	Le cadre évaluatif de la stratégie du Plan Climat :	9
	Orientation 1 : La coordination de la transition énergétique	9
	Orientation 2 : La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment	10
	Orientation 3 : Une mobilité plus durable.....	10
	Orientation 4 : Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030.....	10
	Orientation 5 : Un modèle agricole et alimentaire plus durable	10
	Orientation 6 : Besoin de dynamiser la gestion forestière.....	11
	Orientation 7 : La lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage	11
6.	L'outil de pilotage : Le tableau de bord de suivi	12

Le dispositif de suivi et d'évaluation permettra d'assurer que le territoire garde le cap sur le niveau d'ambition fixé dans la stratégie et met en œuvre concrètement le plan d'actions proposé.

1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION S'APPLIQUANT EN MATIERE DE SUIVI ET D'EVALUATION DANS LES PCAET

Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

« Art. R. 229-51. - Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions **et un dispositif de suivi et d'évaluation...**

IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. **Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.** Tous les documents issus de cette démarche sont disponibles sur le site du PETR Pays Midi Quercy à l'adresse suivante : paysmidiquercy.fr

« Le plan climat-air-énergie territorial est mis à jour tous les six ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation prévu au IV de l'article R. 229-51, dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que celles prévues par les articles R. 229-51 à R. 229-55. »

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

L'intégralité du décret est disponible ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032790960&categorieLien=id>

2. RETOUR SUR LES DEFINITIONS DU SUIVI ET DE L'EVALUATION

1. Le suivi dans le cadre d'une démarche PCAET

Le **suivi** est une activité qui a pour objectif de mesurer l'avancement de la mise en œuvre d'une démarche de PCAET. C'est un outil de pilotage simple à destination des agents et des décideurs des collectivités qui fournit de précieuses indications sur le déroulement de l'action permettant d'apprécier son état d'avancement et de planifier des ajustements si nécessaire.

Dans ce sens, le suivi est une des démarches indispensables d'une stratégie d'amélioration continue à porter au sein des collectivités. Le suivi est réalisé (à minima) de façon annuelle.



2. L'évaluation d'une démarche PCAET



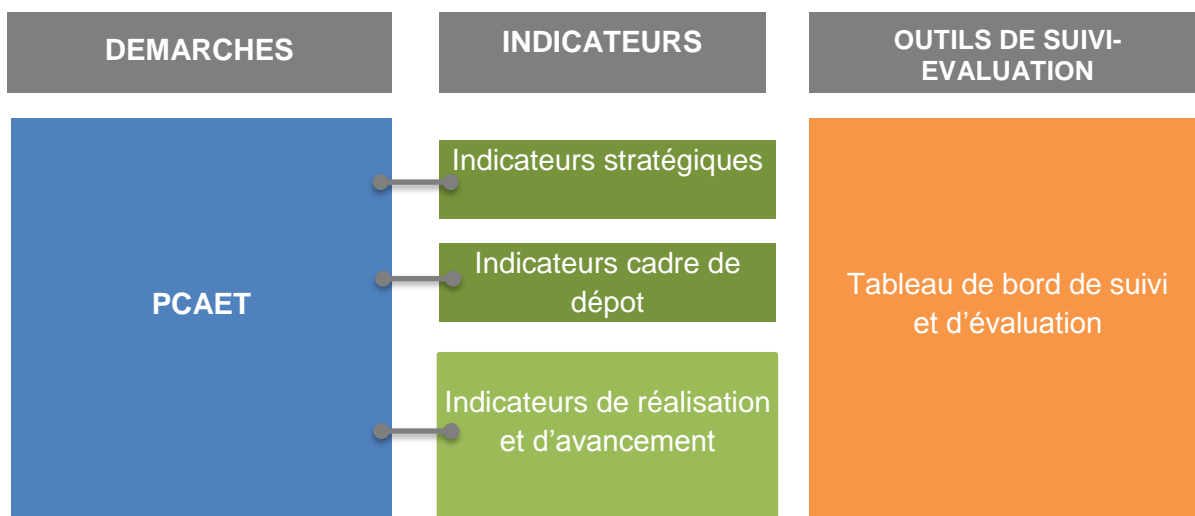
L'évaluation d'une démarche PCAET permet de mesurer les effets produits par cette politique locale de transition énergétique et écologique et de les apprécier. Il aura vocation à fournir des enseignements et susciter des recommandations à mi-parcours du PCAET ainsi qu'à la fin permettant ainsi aux collectivités d'effectuer les réajustements nécessaires. De façon générale l'évaluation se structure en 3 grands temps :

- Définir le cadre évaluatif
- Conduire l'évaluation
- Partager les analyses et les recommandations

L'évaluation est réalisée (à minima) à la troisième année et à la sixième année du PCAET comme cela est prévu par la réglementation.

3. LE DISPOSITIF SUIVI ET L'ÉVALUATION COMME MOTEUR DE L'ACTION DU PCAET

Le dispositif de suivi et d'évaluation se structure autour d'un outil et d'une démarche d'animation.



Mis en musique par le

Comité de Suivi et d'Évaluation du PCAET

Animation et communication

4. PILOTER LE PLAN CLIMAT POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES

1. *Poursuivre la dynamique collective*

L'évaluation est un exercice ponctuel ayant pour objectif de porter un jugement de valeur sur tout ou partie du PCAET via une prise de recul plus globale à un moment donné.

L'évaluation porte plus particulièrement sur la gouvernance, le pilotage, la stratégie.

Le PETR après son adoption et suivant les années à venir s'est fixé l'ambition de suivre à l'aide d'un tableau de bord les actions du plan chaque année.

Pour mettre en œuvre cette évaluation de manière bénéfique, le PETR souhaite organiser une rencontre annuelle avec le soutien des acteurs du PCAET (partenaires, EPCI, communes etc...).

La dynamique locale d'évaluation passe aussi par le suivi des réseaux de transition énergétique tels que le CLER, E-CLER, TEPOS, banque des territoire etc..., par la participation aux réunions du réseau Régional et de l'ADEME qui contribue au développement de financements pour la croissance de la transition énergétique.

S'insérer dans une dynamique TEPOS (territoire à énergie positive) afin de se réapproprier des questions fondamentales sur les énergies, de développer concrètement des actions de réductions d'énergies et d'interpeller différents niveaux de pouvoir pour la mise en œuvre d'actions de transition énergétique, permettra au territoire d'être reconnu et de s'insérer dans une mouvance en constante croissance.

2. *Les instances, leur rôle, leur composition, fréquence de réunion, calendrier prévisionnel*

Afin de bien évaluer l'avancement et les impacts des actions retenues, le PETR s'appuiera, tout au long de la démarche, sur le listing du "Club climat territorial" initié en 2016 devenu aujourd'hui les membres du comité de pilotage du PCAET. Pour le recueil des données le PETR s'appuiera sur un tableau de suivi des actions réalisées par porteurs de projets. L'animation de ce club sera réalisée par le chargé de mission énergie climat du PETR. Néanmoins en amont, il sera nécessaire de recueillir un certain nombre de données transmises par l'élu ou le technicien référent en charge de suivre sa propre action.

Ce club climat a pour objectif de faire un bilan annuel sur l'avancement des actions PCAET, mais aussi de transmettre et partager collectivement les projets mis en œuvre par les porteurs de projet dans le cadre de la démarche PCAET.

3. *Le suivi des actions*

Chaque action du PCAET fait l'objet d'un suivi par son pilote en charge de sa mise en œuvre. L'état d'avancement des actions et leurs indicateurs (définis dans les fiches action) sont remontés annuellement, ou plus fréquemment, par les pilotes d'action auprès de l'instance de suivi et de pilotage.

Un tableau de bord de suivi de l'avancement de l'ensemble des actions sera tenu par le chargé de mission plan climat du PETR.

4. La communication

Sensible aux enjeux liés à l'environnement et à la préservation des ressources, le territoire du Pays Midi Quercy a su innover en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme, artisanat, forêt...) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources. Le Pays en s'engageant depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique, est soucieux de lutter concrètement contre le dérèglement climatique et cela passe notamment par la sensibilisation des citoyens et l'implication des collectivités du territoire. En effet, le PETR s'appuie sur l'ensemble des communes et EPCI du territoire pour communiquer, informer ou encore sensibiliser au plus près de la population, aux enjeux du changement climatique. De véritables relais pour le PETR, les collectivités vont favoriser la diffusion de l'information.

De plus, à travers l'organisation d'événements égrainés tout au long de l'année, le PETR s'appuiera sur ces derniers proposés sur le territoire, pour amplifier sa communication en lien avec la thématique énergie climat.

Par ailleurs, un besoin fort sur le recueil de données locales, est ressorti ces dernières années. Pour répondre à cette demande, le PETR a créé depuis 2017, un observatoire territorial. Démarche globale à ce jour en cours de finalisation, il va permettre de mettre en évidence les données et les actions mises en œuvre par le PETR. Accompagnateur de la prospective, c'est également un outil d'aide à la décision qui, à court, moyen et long terme, permettra au PETR d'évaluer les démarches territoriales comme celle du PCAET, tout en mettant à disposition du public les données via l'Open Data.

5. UN CADRE EVALUATIF PRAGMATIQUE

Le processus de suivi et d'évaluation peut rapidement devenir une usine à gaz pour des collectivités qui doivent auto-porter le sujet en interne et doivent la mener dans un temps contraint. Aussi le cadre évaluatif se veut le plus pragmatique possible.

1. Le cadre évaluatif général :

Le Pays engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique consacre des moyens importants à cette thématique pour véritablement instaurer une stratégie de transition énergie.

De la 1ère charte du Pays 2002, de grands chantiers menés par les collectivités et institutions ont été engagés, sur les plans culturels, économiques, touristiques, d'intégration sociale, mais aussi, rapidement, des questionnements forts autour des questions climatiques et énergétiques ont émergé. La variabilité des prix de l'énergie, la raréfaction des ressources d'énergie fossile, l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre liés aux activités humaines, le changement climatique qui en est issu et les problèmes sociétaux qui en découlent, ont suscité une réflexion locale importante.

Les questionnements concernant la vulnérabilité des populations et de l'économie locale, la capacité d'adaptation du « territoire » à ce changement, les solutions à proposer et développer sont rapidement devenues prégnantes, avec le lancement, en 2004, d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy, suivi de près par la mise en œuvre de la première chaufferie communale à bois automatique à Caylus. D'autres collectivités suivront, accompagnées dans leur démarche par les acteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la forêt (fédération des Cumas, Quercy Energies, CRPF, agriculteurs, industriels) dont les communes de Saint-Antonin Noble-Val, Laguépie, Nègrepelisse, avec une volonté de structurer localement l'approvisionnement en ressources renouvelables.

Le développement progressif de la filière bois énergie sur le territoire combiné avec la volonté des collectivités à réduire les consommations d'énergies et réduire la dépendance énergétique a contribué à engager, avec le soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de l'Union Européenne, un Contrat Athenee (2006-2009) puis un PCET Plan Climat Energie Territorial (2010-2014).

En 2015, le Pays Midi Quercy, devenu Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), s'engage par ailleurs dans un nouveau projet de « développement durable de territoire », fixant les enjeux, les ambitions et les stratégies à mettre en œuvre pour 2020. Cette stratégie est composée de trois grands axes :

1. Pour un territoire « équitable » :
 - Connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable
 - Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation
2. Pour un territoire « viable » :
 - Favoriser un développement économique durable
 - Accompagner la transition énergétique du Territoire
3. Pour un territoire « vivable » :
 - Soutenir des infrastructures et équipements et services structurants pour le territoire
 - Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi Quercy

Le positionnement des collectivités et institutions du territoire, toujours fortement inspirées par le développement associatif et économique du Pays, a favorisé l'émergence de projets toujours plus collectifs, participatifs et coopératifs, en faisant appel aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Débats, concertations, diagnostics, analyses, projets et actions concernant la transition énergétique, sont allés ainsi croissants (conseil en énergie partagé (CEP), appui à l'éco-rénovation, écomobilité, ...). Ils ont ainsi contribué à l'émergence et la réalisation d'initiatives collectives, visant à réduire l'empreinte environnementale du territoire et des activités s'y développant, montrant ainsi, qu'à l'échelon territorial du Pays Midi Quercy, il était possible de proposer une évolution réelle tant de la consommation que de la production d'énergie.

En 2015, le Pays sera ainsi reconnu « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » (TEPCV) par le ministère en charge de l'énergie et de l'environnement, s'inscrira dans une démarche « Territoire à Energie Positive » dans la foulée et s'engage en 2017 dans l'élaboration d'un nouveau « Plan Climat Air Energie Territorial » issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Ces démarches, confortées par le positionnement du Pays vers l'appui au développement de l'économie sociale et solidaire, ont amené le comité de pilotage du Plan Climat Energie Territorial, à mettre en œuvre en décembre 2018, un projet coopératif de production d'énergies renouvelables, associant collectivités, acteurs sociaux-économiques et habitants.

Les résultats encourageants du plan climat, la vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports l'ont engagé à continuer sur la voie d'un territoire à énergie positive. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables, restent des enjeux majeurs pour l'avenir.

Le Pays Midi Quercy a su innover en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme, artisanat, forêt...) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources. Pour les années à venir, la démarche d'éco-responsabilité sera poursuivie en définissant de nouveaux objectifs notamment grâce au plan climat air énergie territorial 2018. L'enjeu sera d'amplifier ces approches via une véritable appropriation locale pour passer de démarches exceptionnelles à des dynamiques plus collectives.

2. Le cadre évaluatif de la stratégie du Plan Climat :

*Les indicateurs calculés pourront être mise en regard des objectifs définis dans le cadre de dépôt pour chaquer pas de temps afin de vérifier si **les valeurs cibles** des indicateurs sont atteintes.*

Orientation 1 : La coordination de la transition énergétique

Question évaluative : Le PCAET a-t-il réussi à mobiliser sur tout le territoire ??

Critère 1 : les collectivités

Indicateurs : Nombre d'actions et nbre de maîtres d'ouvrage ayant porté des actions (questionnaire à élaborer)

Critère 2 : les associations

Indicateurs : Nombre d'associations ayant reçu de l'information sur leurs engagements dans le PCAET

(Information sur le PCAET + manière dont les asso peuvent prendre en compte les orientations dans leurs activités)

Orientation 2 : La réduction des consommations et des émissions de GES dans le bâtiment

Comment le plan climat a-t-il permis d'améliorer les performances énergétiques du parc de bâtiment du territoire ?

Critère 1 : bâtiment public

Indicateur : Nombre de bâtiments rénovés

Nombre de communes adhérentes au CEP

Critère 2 : résidentiel

Indicateur 1 : Nombre de propriétaires accompagnés sur le territoire (plateforme + EIE)

Indicateur 2 : Conso et émissions du secteur résidentiel (OREO)

Indicateur 3 : Nombre de professionnels RGE sur le territoire

Orientation 3 : Une mobilité plus durable

Le PCAET a-t-il réussi à équilibrer les parts modales ?

Le PCAET a-t-il permis d'augmenter les cheminements permettant les modes actifs ?

Critère 1 : collectivité

Indicateur 1 : Part de véhicules propres sur le parc de véhicules des Collectivités territoriales.

Indicateur 2 : Linéaires de cheminements doux créés.

Critère 2 : domicile-travail

Indicateur 1 : Part modale des déplacements domicile-travail. (Insee)

Indicateur 2 : Conso + Emissions (données à chercher sur le site de l'OREO)

Orientation 4 : Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030

Le PCAET a-t-il permis d'atteindre X% d'autonomie énergétique (coefficient TEPOS)?

Indicateur : % d'autonomie énergétique (12% en 2015)

Orientation 5 : Un modèle agricole et alimentaire plus durable

Le PCAET a-t-il permis un engagement du secteur agricole dans la transition énergétique et climatique ?

Le PCAET a-t-il permis une évolution des comportements des consommateurs ?

Critère : agriculteurs / production

Indicateur 1 : conso et émissions du secteur agriculture

Indicateur 2 : Surface des parcelles bénéficiant des (SAU) mesures agro-environnementales. (MAE, MAET)

Indicateur 3 : Surfaces en bio

Critère : consommateur

Indicateur 1 : Estimation du taux d'approvisionnement des cantines en qualité / bio/locaux.

Indicateur 2 : + Conso + Emissions du secteur agricole (OREO)

Orientation 6 : Besoin de dynamiser la gestion forestière

Le PCAET a-t-il réussi à concilier la gestion durable de la forêt et le développement de l'énergie/ressources bois ?

Critère : ressources forêt

Critère : préservation

Indicateur 1 Part de propriétaire forestier engagé dans un plan de gestion/développement (+ surface)

Indicateur 2 : Nombre de diagnostics de sylvicoles réalisés (nombre de propriétaires ayant bénéficié du diagnostic).

Indicateur 3 : Valeur ajoutée de la filière bois

Orientation 7 : La lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage

La politique locale de gestion des déchets a-t-il permis de réduire la quantité de déchets produits et l'amélioration du traitement ?

Critère : réduction des quantités

Indicateur : Volume de déchets produits par habitant/ an

Critère : tri

Indicateur : catégories des volumes collectés

Critère : valorisation, retraitement

Indicateur : Part des déchets incinérés, enfouis et revalorisés

6. L'OUTIL DE PILOTAGE : LE TABLEAU DE BORD DE SUIVI

Le tableau de bord de suivi à vocation à **être auto-porté par les collectivités**, il s'agit de travailler sur un tableau de bord sous format Excel.

Cet outil intégrant l'ensemble des actions permet à la collectivité de lui donner de la visibilité sure :

- L'impact de la politique mis en place sur le territoire : des indicateurs globaux ont été sélectionnés
- L'avancement des actions : un taux d'avancement est défini pour chaque action
- La réalisation des actions : à minima un indicateur est défini afin de mesurer l'atteinte de l'objectif

Il se compose de plusieurs onglets :

Onglet Présentation : Présentation de la démarche et de l'outil

Onglet Proposition : Lien avec l'obligation réglementaire de faire référence au SRCAE

Onglet Indic. strat. d'impact : Suivi des principaux indicateurs stratégiques d'impact

Onglet Suivi du cadre de dépôt : Permet de suivre les indicateurs du cadre de dépôt

Onglet Suivi réalisation actions : Permet de suivre les actions et leur réalisation

Onglet Ex. d'indicateurs : Tableau permettant de sélectionner les indicateurs que l'on souhaite suivre dans ses actions

Onglet Pilotage : Permet de noter les informations principales de pilotage

Onglet Ressource : Permet d'accéder à des ressources documentaires

Onglet ne pas effacer : Gestion des cellules à choix